



Le mot de Monsieur le Maire

Bonjour,

Je vous présente tous mes vœux de bonne année et de bonne santé à partager avec vos proches.

Je vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 18 janvier 2019 à 19 h à la salle polyvalente, nous échangerons autour d'un verre et de la galette des rois.

Contrairement à ce que je vous ai annoncé en mai dernier, les travaux du carrefour du May, qui devaient débuter à l'automne 2018 sont, une fois de plus, reportés au printemps 2019

La sécurité en cette période hivernale est la principale raison invoquée par le conseil départemental. Une prochaine réunion de travail programmée le 21 janvier nous donne bon espoir du respect de ce nouveau délai.

Au cours de l'année 2018, l'affaissement du chemin Saint-Pierre a été au centre de nos préoccupations. Nous avons apporté une solution pérenne à ce problème, afin de vous en rendre l'usage dans les meilleurs délais (voir le paragraphe consacré à cet événement dans les pages suivantes). Les inondations du printemps nous ont mobilisés pour trouver des solutions concrètes au passage des eaux de pluies (ruissellement) qui traversent souvent le domaine privé pour rejoindre la rivière.

Les travaux du lotissement se terminent avec la vente des trois dernières parcelles de la tranche 3 et l'aménagement paysager de cette dernière.

A l'occasion des cérémonies du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, nous avons fait restaurer le monument qui honore nos disparus.



Nous avons poursuivi l'entretien de la voirie communale en rénovant une partie de la route de la Fosse et du chemin des Bosquets.

En 2019, seront inscrites au budget les rénovations de 705 mètres de la route de La Chapelle-Hareng et 105 mètres du chemin des Renards. Elles seront réalisées selon la subvention obtenue au titre de la Dotation des Territoires Ruraux.

Sur le budget 2019, le conseil a décidé d'acheter le terrain situé entre l'école et le lotissement inscrit dans un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour des équipements scolaires. Dans un premier temps, une sente piétonne reliera le lotissement à l'école.

Notre église n'est pas épargnée par les outrages du temps. Des travaux de restauration et de préservation sont nécessaires. Au regard de la baisse des dotations de l'Etat et des subventions possibles, la municipalité s'interroge sur la faisabilité d'appuyer son action par la création d'une association de préservation du patrimoine historique et culturel de Marolles. Cette association pourrait contribuer à collecter des fonds supplémentaires pour des travaux sur le patrimoine bâti, comme l'église. Elle pourrait également prétendre à des aides financières spécifiques comme celles de la Fondation du Patrimoine. Dans le respect des lieux de cultes, des événements tels que des concerts seraient organisés pour animer ce patrimoine. Afin de mesurer la pertinence de ce projet, si vous êtes intéressé(e) pour faire vivre cette association, je vous invite à vous faire connaître, au moyen du coupon réponse que vous trouverez en bas de la page centrale de ce bulletin.

Bien cordialement

Antoine MAILLE



Identification et stérilisation de nos amis à 4 pattes

Depuis début 2012, la loi n° 2011- 525 du 17 mai 2011 – art.28 rend obligatoire l'identification de tout chat de plus de 7 mois, né après le 1^{er} janvier 2012 (ceux nés avant devant tout de même être identifiés s'ils ont été vendus ou donnés, comme d'habitude). Tout chat adulte de plus de sept mois né après le 01/01/2012 et non identifié est donc considéré, aux yeux de la loi, comme n'ayant pas de propriétaire.

L'identification est aussi indispensable pour pouvoir vacciner son chat contre la rage.

Donc, difficile d'y échapper : au regard de ces différentes lois, la plupart des chats devraient, aujourd'hui, être identifiés.

Il est également indispensable d'effectuer leur stérilisation afin de mettre un frein à la recrudescence des naissances de chats à l'état sauvage et l'objectif est d'apporter une solution durable et respectueuse de l'animal aux problèmes posés par une surpopulation de chats tout en responsabilisant les propriétaires.

Notre restaurant scolaire

Téléphone : 02 31 63 92 26

Responsable : M. Yves DUHAMEL

Services des repas :

Mme Annie THIERRY ET Mme Mélanie SCHMITT

Ouvertures pendant la période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Prix du repas : 3,87 €

Notre garderie scolaire

Téléphone : 02 31 31 28 02

Heures d'ouverture - matin 7 h 30 à 8 h 50

soir 16 h 30 à 18 h

(un goûter est offert)

1 enfant : matin 1,58 € soir : 2,65 €

2 enfants : matin 1,38 € soir : 2,45 €

3 enfants : matin 1,17 € soir : 2,29 €

Une pénalité : 2,29 € sera facturée après 18 h 30



Merci aux établissements RAMETTE pour le don des sapins de Noël à l'école.

Horaires d'ouverture

des déchetteries

Lisieux :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi et jeudi : de 14h à 18h

Cambremer, Moyaux et St Cyr du

Ronceray :

Lundi : de 9h à 12h

Mercredi et vendredi : de 14h à 17h30

Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h



Rappel :

pour le confort de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter les endroits prévus pour les dépôts des ordures ménagères. Certains dépôts sont inappropriés et doivent être faits dans les déchetteries (adresses ci-contre). Les riverains dont les habitations sont desservies par le ramassage, doivent mettre les sacs au bord de la route le mercredi soir. Merci de respecter les règles.

État civil 2018

Naissances :

31/01/2018 Robin GOUEDARD
 04/01/2018 Marceau DUVAL
 12/02/2018 Aaron SCHMITT
 21/02/2018 Louise BONAVENTURE
 13/03/2018 Lucie OTHON MAIBACH
 02/04/2018 Mason MATHIS MARANGOLO
 14/04/2018 Anna MABIRE et Zoé MABIRE
 25/06/2018 Maëline CORRIETTE
 01/10/2018 Maël NUTTENS BRIAND
 12/10/2018 Mila GUILLARD
 21/10/2018 Valentin CHARRON

Décès :

14/01/2018 Monsieur Claude FRANÇOIS
 06/02/2018 Monsieur Jean GRIEU
 12/02/2018 Monsieur Bernard BLOT
 28/05/2018 Monsieur Charles LANDRIN
 04/10/2018 Madame Christiane DUROZIER
 27/10/2018 Madame Françoise SERGENT
 22/11/2018 Madame Véronique COURREAU

Mariages :

28/04/2018 Bilal RABIA et Charlotte DEMEURE
 16/06/2018 Thomas DOS SANTOZ CRUZ-DENIS et Delphine TOURNACHE

FRELONS ASIATIQUES

L'hiver arrive, les températures chutent. Cela ne fait pas les affaires des frelons asiatiques dont le nombre de nids inactifs a considérablement augmenté ces dernières années. Pendant que les femelles hibernent, les mâles ne résistent pas au froid. La destruction des nids n'est donc plus systématique depuis le 19 novembre. Il n'y aura plus d'intervention prise en charge par la mairie et le conseil départemental. Néanmoins il convient de déclarer la présence des nids à la mairie et de ne pas intervenir soi-même.

Dès le mois de mars, il est conseillé de mettre des pièges afin de capturer les reines et éviter ainsi la formation d'autres nids.

Vous trouverez sur la page en annexe des conseils pour fabriquer des pièges

Recensement de la population

17 janvier au 16 février 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement par Internet c'est plus pratique !

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de la faire sur Internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur :

www.le-recensement-et-moi.fr

Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

Charlène
LEMAITRE

Les agents
recenseurs

Hélène
GIDON

THEATRE LES ACSELS
BON ANNIVERSAIRE QUAND MÊME !
 DE MICHEL LE DALL

Marolles
 Salle des Fêtes
Samedi 27 avril à 20h30
 organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école

Comment ça marche ?

Vous avez lu un livre, vous souhaitez le partager,

Déposez-le.

Vous pouvez emprunter un livre qui vous plaît, Vous pouvez le garder.

c'est gratuit !

Installée sur le mur nord de la mairie (à la place de la cabine téléphonique), Roland Edeline et Julien Corriette ont fabriqué bénévolement cette « boîte à lire » - Les matériaux ont été payés par la mairie ainsi que la décoration réalisée par une artiste locale Martine MADELEINE.

A quoi sert le recensement

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite ...), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Des réponses strictement confidentielles

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Antoine MAILLE

Marolles -Sports et loisirs

2019

14/04 foire à tout	29/06 cochon grillé
29/09 foire à tout	21/07 tournoi foot
16/03 repas judo	15/10 assemblée générale à 20 h 30
26/06 spectacle de danse	

A. P. E. M.

2019

09/03 loto	30/06 kermesse
27/04 théâtre	20/09 assemblée générale à 20 h
12/05 Marolles kids, foire à tout, tournoi pétanque	06/10 bourse aux jouets
28/06 pétanque nocturne	23/11 choucroute
	21/12 père Noël